Comment peut elle acquérir le savoir et mémoriser le Coran quand elle doit s'occuper de son enfant en même temps?

Maintenant je ne suis plus en mesure de terminer mes études à l'Institut religieux ni d'assister aux séances de mémorisation du Coran parce que je ne peux pas abandonner mon premier enfant âgé de six mois..Que faudrait il faire? Je ne sais plus comment régler ce problème? Je vous en prie. Dites moi si une femme comme moi pourrait acquérir le savoir et mémoriser le Coran dans de pareilles circonstances? La vie passe vite sans que je puisse régler ce problème. Je ne suis pas capable de m'instruire toute seule en étudiant les livres à la maison. Que faire?

Louanges à Allah

Certes, fait partie des signes de l'assistance divine dont jouit une personne le fait pour elle de s'adonner à la recherche de ce qui profite ici bas et dans l'au-delà. Le plus important objet de cet effort est l'acquisition de connaissances utiles, notamment le savoir religieux dont la recherche est une prescription personnelle pour toute musulmane et tout musulman. On doit en acquérir une part qui permet d'avoir une foi juste et d'en faire une pratique saine.

Par la recherche du savoir prescrite on n'entend pas imposer à chacun d'assister à des cours dispensés dans un institut ou une école ou par un maître (indépendant). Il s'agit plutôt d'acquérir ce dont on a besoin en matière de savoir religieux. Peu importe que cela se fasse à la mosquée, à l'école ou par d'autres moyens disponibles et faciles d'accès pour chaque foyer. C'est comme l'écoute d'émissions islamiques scientifiques diffuées dans les télévisions satellitaires gérées par des gens sûrs , l'audition de cassettes et de conférences contenues dans

les
sites islamiques du réseau Internet entre autres moyens qui varient selon les
circonstances et les possibilités individuelles. Fait partie des moyens le fait d'interroger un uléma sûr quand on a besoin d'une réponse à propos d' une affaire religieuse. C'est précisément ce que nous vous recommandons, chère sœur
auteur de la question. Quand vous vous trouvez dans l'incapacité de réaliser un
des chapitres du bien et de l'apprentissage, ne croyez pas que tous les autres
chapitres vous sont devenus impossibles d'accès car vous pouvez adapter votre
temps d'apprentissage en fonction des circonstances qui entourent la vie dans
la maison , notamment celle de l'enfant qu'il ne vous est pas permis de négliger. Vous pouvez, chaque fois que vous en avez la possibilité, écouter une
conférence ou la visionner sur une vidéocassette ou lire dans un livre ou réviser
une partie de ce que vous avez appris par cœur. De cette manière vous pourrez
faire comme dit ce poète:

Quand vous êtes incapable de faire une chose

Passe à une autre que vous êtes en mesure de réaliser

Vous pourriez toujours trouver un moyen de connaissances
adaptées aux circonstances de votre existence. Ne minimisez rien, même un
faible avantage: «les grandes montages sont composées de cailloux» et la pluie
déchainée commence par une goutte.

Vous pouvez allumer un magnétophone ou un ordinateur pour
écouter une conférence ou un cours en même temps que vous

accomplissez une tâche
domestique. A supposer que , dans ce cas, vous ne saisissiez que peu de choses,
vous pouvez réécouter les éléments plusieurs fois de sorte à les maîtriser…

S'agissant du Coran, nous vous conseillons de ne pas vous
soucier de mémoriser de nouveaux versets, mais plutôt de privilégier la révision de ce qui est déjà appris. Progressez ainsi jour après jour jusqu'à ce
que vous soyez sûre de bien maîtriser ce que vous avez appris par cœur. Puis
avancez vers une nouvelle sourate en veillant à ne choisir chaque fois qu'une
petite portion à mémoriser en fonction de ce que vos circonstances permettent.
Voir à ce propos la réponse donnée à la question n°
9383.

Sachez, ô esclave d'Allah, que l'assistance qu'Allah vous
accordera par Sa grâce est fonction du sérieux et de la persistance de vos efforts: «ce n'est qu'en apprenant qu'on acquiert le savoir. Ce n'est qu'en s'exerçant à la clémence qu'on devient clément. Celui qui s'habitue à ne viser
que le bien l'atteindra. Celui qui s'évertue à éviter le mal en sera préservé.» (rapporté par ad-Daraqoutni d'après Abou Haourayra. Al-Khatib et Abou Khaytahmah
l'ont rapporté d'après Abou Darda et al-Albani l'a jugé bon.

Sachez encore qu'Allah Très haut vous honorera par ses
bienfaits et ses grâces et vous ouvrira des chapitres de biens et de la récompense en compensation de ce que vous auriez raté en termes d'acquisition
d'un savoir nécessaire pour vous, d'une pratique cultuelle surérogatoire, notamment le jeûne ou la prière que vous auriez aimer faire si vous n'en étiez
pas empêchée.

Sachez enfin que votre observance assidue des
prescriptions obligatoires et votre acquittement correct des droits de votre mari, remplacent ce que vous avez raté, sil plaît à Allah. Ahmad (1664) a rapporté d'après Abdourrahman ibn Awf (P.A.a) que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: «Si une femme observe les cinq prières, jeûne le mois (de Ramadan), préserve son sexe, obéit à son mari, on lui
dira: entre au paradis par la porte de ton choix.»

Allah le sait mieux.